

Réunion du 7 avril 2017

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, BONNET, PORTALIER et ROUX, Mmes CARTALADE, FROSIO et ROYER

Membre excusé : M. ASTIER

I - VOTE DU BUDGET 2017 :

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 736 911,00 € avec un résultat de fonctionnement reporté de 181 662,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que, pour la 2ème année, les opérations liées aux activités sociales de la commune sont intégrées dans ce budget.

Les investissements se montent à 646 865,00 €.

Les principales opérations 2017 sont : fin des travaux d'aménagement des abords de l'école, fin de l'opération coeur de village (4e tranche), poursuite des travaux voirie communale, travaux dans l'église, rénovation de la maison TARDIEU au Sailhant, poursuite du programme éclairage public, adressage des rues, rénovation petit patrimoine...

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Ce budget s'équilibre en section fonctionnement à la somme de 110 442,00 € et en section d'investissement à la somme de 60 592,00 €.

En fonctionnement : Pour la 3ème année, il est prévu dans ce budget le versement à la communauté de communes de la somme de 3 500 € correspondant à la participation de la commune à l'entretien des boues suite au transfert de compétences adopté par le conseil municipal le 25 avril 2014 et à la signature de la convention de recouvrement de la redevance de la redevance "traitement des boues d'assainissement collectif" adoptée en janvier 2015.

En investissement : Le programme de "révision du schéma d'assainissement" fait apparaître la somme de 12 019,00 € qui permettra de poursuivre l'étude qui a débuté en 2015. Enfin, le "Plan local distribution d'eau potable" est prévu à raison de 1 000 €, le but étant de rationaliser le réseau d'eau de la Planèze ; cette opération fera l'objet d'une subvention.

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des 4 taxes en 2017.

II - DOSSIER ADRESSAGE DES RUES :

Les membres de la commission "adressage des rues" et Monsieur le Maire se sont réunis comme prévu en mairie le lundi 27 mars 2017 pour entériner les propositions des services de la Poste. Le travail est présenté aux élus : les délimitations de zones, de quartiers, de rues ... village par village.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte des dénominations de rues sur l'ensemble de la commune et charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération au service de la Poste afin que son service Qualité entreprenne la numérotation de toutes les habitations... Chaque propriétaire sera informé par courrier de son attribution.

II - INFORMATIONS DIVERSES :

- Le tour de permanence pour les élections présidentielles est établi pour les journées des 23 avril 2017 et 7 mai 2017.